

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'OLORON-SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES**

OROROR

**SÉANCE DU 13 AVRIL 2015**

OROROR

**Présents :**

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANA,  
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,  
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,  
Mme Henriette BONNET, Mme Maité POTIN, M. Didier CASTERES,  
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES,  
Mme Patricia PROHASKA, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN,  
Mme Ing-On TORCAL, M. Francis MARQUES, M. Bernard UTHURRY,  
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Étienne GAILLAT, M. Robert BAREILLE,  
Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, Mme Véronique PEBEYRE.

**Délégations de vote :**

- Mme Dominique FOIX donne pouvoir à Mme Denise MICHAUT,
- Mme Araceli ETCHENIQUE donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL,
- Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Pierre SERENA,
- M. Jacques NAYA donne pouvoir à Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES,
- M. André VIGNOT donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANA,
- Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.

OROROR

**5 - VOTE DES TAUX FISCAUX POUR L'ANNEE 2015.**

Monsieur Jean-Jacques DALL'ACQUA expose qu'il est proposé de maintenir les taux d'imposition oloronais pour l'année 2015 à leur niveau de 2014, à savoir :

- taxe d'habitation : 10,78 %.
- taxe sur le foncier bâti : 13,37 %.
- taxe sur le foncier non bâti : 31,26 %.

Oùï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2015 tels qu'exposés.

Ainsi délibéré à OLRON-Ste-MARIE, ledit jour 13 avril 2015.

Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 18/ 04/ 2015



LE MAIRE,

Hervé LUCBEREILH

